

## CSAR CCRF du 16 décembre 2025 Déclaration préalable

Madame la Présidente,

**Solidaires CCRF & SCL** déplore de devoir, encore une fois, démarrer cette liminaire en dénonçant l'envoi de plusieurs documents la veille de ce Comité Social d'Administration de réseau (CSAR) CCRF.

A l'occasion de la réunion du CSAR CCRF de ce jour, les représentant.es de **Solidaires CCRF & SCL** tiennent à exprimer leur inquiétude suite aux textes, parus au cours de l'été, qui renforcent fortement les pouvoirs des préfets.

Il s'agit des décrets et arrêtés de juillet et août 2025, ainsi que de la circulaire du 5 septembre 2025 publiée quelques jours avant son départ par François Bayrou.

**Solidaires CCRF & SCL** dénonce des textes adoptés sans aucune concertation préalable avec les organisations syndicales et pour certains, suite à un passage en force en Conseil Supérieur de la Fonction Publique. Ces textes concentrent encore plus de pouvoirs entre les mains des préfets et sont de nature à déséquilibrer davantage les politiques au plan local.

Ils comportent également des délégations de certaines mesures de gestion des agent·es de la DGCCRF dans les services déconcentrés sans qu'aucune communication auprès des agent·es ou de leurs représentant·es n'ait été réalisée à ce jour.

En revanche, pour **Solidaires CCRF & SCL** le décret paru le 8 décembre 2025 mettant en place le dispositif d'anonymisation de l'identité des agent·es de la DGCCRF est une avancée et la réponse à un besoin de renforcer la sécurité des personnels. Cependant, il est impératif que sa mise en œuvre ne devienne pas une usine à gaz le rendant inutilisable. Un bémol : les agent·es de Réponse Conso ne sont pas concernés alors que leur identité est souvent dévoilée sur les réseaux sociaux et sites internet à l'occasion de la diffusion de leurs courriers de réponse envoyés aux consommateurs·trices.

Nous aborderons plus en détail le RSU 2024 au cours de la séance mais dès à présent **Solidaires** tient à souligner quelques points :

- le manque d'effectifs, visible de manière flagrante dans la carte des effectifs en DDI avec 39 départements à moins de 10 agents dont 11 DDI à seulement 3 ou 4 agents.
- le faible recrutement d'IP, par rapport aux possibilités et besoins des services. Le poids de l'interministérialité et les pressions préfectorales ne sont certainement pas étrangers au manque d'attractivité de la fonction.
- la nomination de jeunes IE obéissant le volume de détachement dans l'emploi. **Solidaires** réclame toujours un grade de débouché pour les inspecteurs·trices.

Concernant le stage en entreprise, le bilan est très clair. Pour **Solidaires**, il faut raison retrouver et mettre fin à cette mauvaise blague ! Les retours des questionnaires ne font que conforter les alertes que nous avions formulées (déontologie, frais engagés, inutilité pour des agent·es ayant déjà eu des contacts prolongés avec le monde de l'entreprise, surcharge de travail pour les maîtres de stage...). Ce stage doit connaître le même destin que le projet de visite de conformité.

Enfin, en cette fin d'année, la défense du consommateur n'est pas à la fête... Désorganisation du SCL, démantèlement de l'Institut National de la Consommation (INC) et disparition de la revue « 60 millions », mal-être du service Réponse Conso : pour **Solidaires** l'inquiétude est grande. Et ce ne sont pas quelques opérations de com' au cours desquelles la DGCCRF met en scène des pseudo-contrôles qu'elle ne fait jamais (ouvertures massive de colis sur les plates-formes-logistiques) qui masquent la réalité de nos actions de terrain.

Puisqu'on parle de communication, nous finirons par une question : pouvez-vous nous expliquer la présence du logo GMF (en haut de l'écran à gauche et sur le micro) sur la vidéo diffusée sur les réseaux sociaux de notre collègue contrôlant le marché de Noël de Chalons en Champagne ? Placement de produit ou non ?